



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITD)



Banque Africaine  
de Développement



AGTF

Africa Growing  
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



---

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Pour la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'audit financier et comptable  
du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis  
Section 2 : Mékhé – Saint Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)  
(Exercices 2023/24-2025-2026)**

---

Secteur : Transport  
Référence de l'accord de prêt : 5050200001601  
N° du Projet : P-SN-DBO-025

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal l'AS du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le dgmarket du 09 janvier 2023.

2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir le coût du projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane – Saint Louis afin de couvrir le coût du projet en objet et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt BAD/AGTF pour financer les prestations relatives à **l'audit financier et comptable du projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane – Saint Louis section 2 : Mékhé – saint louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km) (Exercices 2023/24-2025-2026).**

3. L'objectif de l'Audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.
4. Les périodes couvertes par les missions d'audit sont les exercices 2023/24, 2025 et 2026.
5. . L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) SENEGAL invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un chef de mission Expert-comptable diplômé agréé et inscrit à l'ordre des experts comptables et comptables agréés, un auditeur sénior et un expert technique).
6. . Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
7. . Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi, aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H**.

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence, BP : 25 242  
Dakar-Fann.**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn); [rmdour@ageroute.sn](mailto:rmdour@ageroute.sn); [bba@ageroute.sn](mailto:bba@ageroute.sn).**

8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées, par mail à l'adresse email indiquée ci-après ([ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn)) ou sous **plis fermé** au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **16 mai 2023 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'audit financier et comptable du projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane – Saint Louis section 2 : Mékhé – Saint louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)** »

9. La langue de travail sera le français.

**Le Directeur Général**

**Ibrahima NDIAYE**